

L'Édito - Pour un ministre en charge de la logistique, par François-Michel LAMBERT

François-Michel Lambert est Député des Bouches du Rhône depuis juin 2012, et Président Fondateur de l'Institut national de l'économie circulaire. Il a présidé la Commission Nationale logistique entre 2015 et 2019.



Avril 2020, la crise du coronavirus ébranle nos sociétés et questionne nos modèles de développement.

Les chaînes logistiques mondialisées s'appuyant sur une approche de flux tendus pour toujours faire baisser les coûts, notamment de stockage, sont une partie des causes des pénuries de masques, de médicaments, de matériels vitaux pour la santé et la production alimentaire. Des pans entiers de l'économie sont arrêtés par la rupture de leur Supply Chain.

Les élus locaux se battent pour organiser les flux de masques, pour garantir l'alimentation en tous points du pays.

Grâce aux prouesses et engagements des professionnels du transport, du stockage et de la logistique au péril de leur vie souvent, nous avons évité l'effondrement. La nation en a pris conscience tardivement. Mais doit-on s'arrêter là ?

Des propositions émergent, entre relocalisation et transports plus vertueux ou renforcer les stocks de proximité avec des entrepôts nouveaux. Mais rien, ou presque, sur les dysfonctionnements du système organisationnel.

Pour que la France retrouve une souveraineté ce sont des nouvelles procédures, des

compétences renforcées, publiques et privées, des règles revues et clarifiées entre les différentes parties prenantes. C'est surtout un investissement majeur sur la qualité, la rapidité et l'interopérabilité de l'information à tous les niveaux de la chaîne logistique, depuis le producteur de matière première jusqu'au distributeur final et même au-delà en intégrant la nécessité d'une économie circulaire optimisant l'efficacité de l'usage des ressources. N'oublions jamais que la logistique c'est le pilotage des flux physiques et des flux financiers par les flux d'informations. Une mauvaise information et tout se coince !

En mars 2016, Emmanuel Macron Ministre de l'économie présentait en conseil des ministres la Stratégie « France Logistique 2025 ». Issue d'une démarche collective, mobilisant pendant plus d'un an une centaine d'experts et parties prenantes, publiques, privées, politiques ou professionnels, cette stratégie ambitionne de donner à la France les mêmes atouts que l'Allemagne dans sa puissance économique, tout du moins en termes de performances des flux de marchandises.

4 ans plus tard il n'y a toujours pas de véritable portage politique de la logistique au plus haut, au sein du gouvernement. La nomination d'un ministre en charge de la logistique, devient une exigence de souveraineté. Rattaché au ministère de l'économie, ou mieux au Premier Ministre, il orientera et améliorera la performance logistique de notre pays pour en faire un outil puissant dans la reconquête de notre souveraineté, de rééquilibrage des territoires et de transformation écologique de notre société.

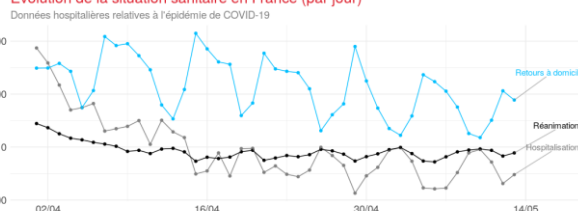
Plus que jamais la logistique est un moyen incontournable pour garantir la souveraineté et les orientations voulues par le politique.

Tableau de suivi de l'épidémie

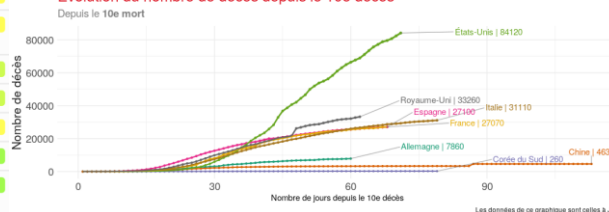
→ La France passe la barre des 27 000 morts - La France a franchi hier la barre des 27 000 morts, et a enregistré 83 décès supplémentaires en 24 heures. Un nombre de décès sensiblement similaire à celui relevé en Espagne, avec 27 104 décès liés à la crise sanitaire. Concernant le nombre de nouveaux de cas, la France enregistre 507 supplémentaires, tandis que la pression dans les services de réanimation, dans la lignée des observations des dernières semaines diminue à nouveau.

Pays	Décès	Personnes contaminées (Total)	Évolution journalière du nombre de cas	Évolution journalière du nombre de décès	Taux de mortalité	Évolution du nombre de morts (%)
États-Unis	84119	1390406	20832	1743	6.0	2
Royaume-Uni	33264	230838	3245	495	14.4	2
Italie	31106	222104	888	195	14.0	1
Espagne	27104	228691	661	184	11.9	1
Allemagne	7861	174098	927	123	4.5	2
France	27074	178732	507	83	15.1	0
Corée du Sud	260	10991	29	1	2.4	0
Chine	4633	82929	3	0	5.6	0

Évolution de la situation sanitaire en France (par jour)



Évolution du nombre de décès depuis le 10e décès



Retrouvez l'ensemble des données en temps réel sur le [dashboard de John Hopkins](#)

Regard d'expert - Le rappel à l'ordre de la Cour de Karlsruhe sera-t-il entendu ?

par Dominique LEBLANC et Michel MEYER



Dominique LEBLANC est associé senior chez ESL & Network France. Après avoir été au Ministère de l'Industrie, et au Ministère de l'Économie et des Finances, il intègre la Société des Bourses Françaises, aujourd'hui NYSE-Euronext. Il y occupe successivement plusieurs fonctions de direction, jusqu'à en devenir le directeur général délégué. En mai 2018, il crée la société Information & Finance Agency S.A.S,

société de conseil, spécialisée dans les questions de finance de marché et d'évaluation d'entreprises dont il est le président directeur général. Dominique LEBLANC est président de Wansquare et de La Lettre de l'Expansion.



Écrivain et journaliste, Michel MEYER a été correspondant en Allemagne pendant une quinzaine d'années au service de la télévision publique française, au point de devenir un des meilleurs connaisseurs de sa culture. Il devient ensuite directeur de l'information de Radio France, avant de participer à la création de France Info en 1987. Il a également publié plusieurs ouvrages, notamment son « Dictionnaire amoureux de l'Allemagne » aux éditions Plon, en 2019.

Initié en 2001 par la banque centrale du Japon, repris par la Federal Reserve américaine et la Bank of England lors de la crise financière de 2008, rejointes quelques mois plus tard par la Banque Centrale Européenne, le financement des déficits publics par les banques centrales a pendant longtemps fait l'objet de nombreuses interrogations, parfois de réprobations et presque toujours de recommandations pour en limiter l'usage.

Avec l'augmentation des déficits publics qui accompagnera nécessairement le traitement des conséquences de la pandémie, ces préventions ne sont plus de mise. « C'est la monnaie qui finance la crise, pas la dette » constate Patrick Arthus « Les banques centrales doivent être au service des Etats » affirme Mathieu Pigasse. Dès lors qu'il est acquis que la création monétaire n'est pas utilisée pour l'achat de biens et services, et

que le lien entre création monétaire est rompu, les craintes d'une hyperinflation comparable à celle des années 20, les dogmes qui ont inspiré les règles du traité de Maastricht n'ont plus lieu d'être.

Le monde a changé et notre référentiel doit être revu. Il est possible de créer de la monnaie pour financer des déficits sans pour autant générer d'inflation ou trop d'inflation. On sait éviter une hausse massive du chômage et des faillites grâce à un déficit public massif. On sait gérer la dette publique en remplaçant la dette par de la monnaie. On peut même envisager une société où la banque centrale distribue un revenu à tout ou partie de la population. Le revenu universel sans condition d'activité ou de travail n'est plus une utopie mais une perspective crédible.

Pendant, en attendant ces lendemains qui chantent, même les partisans les plus zélés du quantitative easing le reconnaissent, le recours à la planche à billets ne va pas sans inconvénients ni limites. Premier inconvénient, et peut-être pas des moindres pour la Cour allemande, la rémunération indigente, voire la spoliation pure et simple de l'épargne notamment germanique en raison de taux d'intérêts ridiculement bas, parfois même négatifs. Deuxième inconvénient, la génération de bulles spéculatives notamment immobilières, engendrées par l'abondance de la monnaie. Troisième inconvénient, l'instabilité et la volatilité provoquées par des transferts de capitaux qui excèdent les capacités d'absorption de certains pays, notamment les plus faibles ou les plus petits. Le quantitative easing a un prix, celui de l'instabilité financière et de la hausse des inégalités.

A plusieurs reprises, saisie par des opposants à la politique d'achat de titres du secteur public, la Cour de Karlsruhe avait hésité à franchir le Rubicon et s'était contentée de poser à la CJUE plusieurs questions préjudicielles portant sur la conformité des programmes de la BCE par rapport à son mandat. Aujourd'hui la Cour a choisi de jeter le pavé dans la mer et a donné trois mois à la BCE pour prouver que les avantages de son programme

Regard d'expert - Le rappel à l'ordre de la Cour de Karlsruhe sera-t-il entendu ? par Dominique LEBLANC et Michel MEYER (suite)

de rachat de titres l'emportent sur les inconvénients, faute de quoi la Bundesbank ne sera plus autorisée à participer à ce programme. Pour faire bonne mesure la Cour a par ailleurs précisé certains points considérés par elle comme essentielles et donc incontournables, alors qu'ils sont déjà largement dépassés par la BCE, en particulier la limite de 33% de détention d'une dette publique, la répartition des achats en proportion du poids économique de chaque Etat.

L'épreuve de force est donc engagée et la bataille s'annonce féroce. Elle le sera d'autant plus qu'elle se déroule sur trois fronts. Juridique tout d'abord puisque ce faisant la Cour conteste l'ordre juridique européen et l'autorité de la CJUE. Économique et financier ensuite entre partisans et adversaires du quantitative easing. Politique enfin sur un terrain pour lequel la Cour, bien que bénéficiant d'une autorité sans conteste et d'une légitimité reconnue, aura besoin d'un soutien de l'opinion publique qui ne lui est que partiellement acquis.

Sans surprise et sur un mode imprécateur qu'on lui connaît, Daniel Cohn-Bendit a qualifié les juges de la Cour « d'économistes amateurs pétris d'arrogance ». De façon beaucoup

plus significative et inquiétante pour la Cour, Wolfgang Schäuble, aujourd'hui président très influent du Bundestag et qui avait porté haut les couleurs de l'orthodoxie financière lors de la crise grecque, a vu dans cette décision une menace pour l'Euro en déclarant que « si ce jugement de Karlsruhe se trouvait validé, chaque tribunal constitutionnel d'un pays de l'UE pourrait faire de même et juger le recours à l'achat de titres d'État par ce pays comme un acte anticonstitutionnel ». Enfin dès dimanche dernier, Ursula von der Leyen dans un jeu certes plus ambivalent, faisait savoir que « l'option d'une procédure d'infraction » contre l'Allemagne était ouverte, ce qui en raison de sa nationalité lui valait les foudres de l'AFD.

Les juges de la Cour auront affaire à forte partie et on peut s'interroger sur leurs chances de succès d'aller jusqu'au bout de leur démarche. A plusieurs reprises, lors de la crise grecque comme plus récemment pour la crise sanitaire, l'Allemagne a dû et a su faire des concessions qui ne lui étaient pas spontanées. L'Allemagne est aussi le pays de la recherche du consensus et l'amour propre des juges de Karlsruhe qui ont jeté leur poids dans la balance pourrait en souffrir.

De la judiciarisation de la crise sanitaire – En 2019, les candidats à l'ENA devaient plancher, dans le cadre de l'épreuve de Droit public, sur le sujet de "L'inaction de l'État". Un sujet dans l'ère du temps, dans la mesure où depuis plusieurs années, une partie de l'opinion publique, de l'extrême-gauche à l'extrême-droite reproche à l'État de "ne rien faire", face, tour à tour, au réchauffement climatique ou aux revendications sociales.

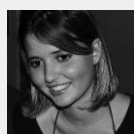
Si la question de l'inaction de l'État peut être essentiellement politique, elle laisse apparaître un autre phénomène : la judiciarisation des revendications politiques et sociales. De "l'affaire Fillon" en pleine campagne électorale, à la plus récente "Affaire du siècle", où de nombreuses associations se sont unies pour porter plainte contre l'État pour "inaction face à l'urgence climatique", la judiciarisation des affaires politiques n'est pas chose nouvelle. Mais elle s'est de nouveau manifestée dans le cadre de la crise du Covid-19 et s'est exprimée à de nombreuses reprises sur les réseaux sociaux, dans le cadre des critiques de la gestion de la crise par le gouvernement.

Il est intéressant d'en voir aujourd'hui la poursuite, en ces premiers jours de déconfinement, bien que la crise soit encore loin d'être terminée. Les premières expressions de la judiciarisation de la crise sont apparues dès les premiers jours de confinement, et particulièrement à la suite des propos, très commentés, d'Agnès Buzyn dans les colonnes du Monde où elle déclarait avoir alerté le gouvernement sur la dangerosité du Covid-19 dès le mois de janvier. L'État aurait alors fait preuve, à ce moment-là, d'inaction. Les déclarations d'Agnès Buzyn et la suite des événements liés au confinement ont alimenté, on l'a vu, une grande partie des critiques des sphères militantes qui ont appelé à "ne pas oublier", prenant dès le début de la crise, rendez-vous dans la rue pour que le gouvernement rende des comptes. La crise sanitaire a également provoqué toute une série d'appels aux dépôts de plaintes contre le gouvernement, parfois à partir de pétitions ou d'associations d'avocats et de médecins.

Ainsi, depuis le début de la crise sanitaire, la Cour de justice de la République – seul organe juridique compétent pour juger les membres du gouvernement – a [reçu pas moins de 63 plaintes](#), plus ou moins étayées, contre Edouard Philippe, Olivier Veran, Agnès Buzyn, et d'autres membres du gouvernement. Se contentant parfois d'une seule page, contenant parfois des dossiers beaucoup plus argumentés, les plaintes déposées devant les magistrats de la Cour de justice de la République dénoncent une mise en danger de la vie d'autrui par des membres du gouvernement, ou bien des homicides involontaires. Car pour les plaignants, si la crise du Covid-19 n'est pas de la faute du gouvernement, ce dernier a une responsabilité dans sa gestion de la crise et dans son inaction dès les mois de janvier ou de février, alors que des alertes avaient déjà été données, et que de nombreux articles étaient déjà parus sur l'évolution du Coronavirus, sa dangerosité et sa transmission.

Si l'on ne sait encore si de telles plaintes pour des faits aussi graves que les homicides involontaires ou la mise en danger de la vie d'autrui seront examinées par un juge d'instruction – et donc jugées recevables par les magistrats de la Cour de justice de la République – ces plaintes et ce phénomène plus global de la judiciarisation des affaires politiques et des crises sont intéressants à analyser à la lumière des temps actuels. En effet, les pétitions et les appels aux dépôts de plaintes ont particulièrement été relayés parmi des groupes issus des Gilets jaunes, qui, pour les plus radicaux d'entre-eux, ne croient plus en la forme actuelle de la vie politique, ni en l'élection. La crise du Covid-19 a donc montré que certains d'entre-eux s'en remettaient à la justice, afin de juger de l'inaction de l'État, voire de ses prétendus crimes dans le cadre de la crise sanitaire. Un phénomène à suivre, au sein d'une société démocratique, quand, pour une partie de l'opinion publique, s'en remettre à la justice démontrerait un certain désespoir quant au succès des mobilisations sociales traditionnelles et une non-croyance dans les élections. Si leur changement et les "jours heureux" ne peuvent surgir de la rue, ni dans les urnes : surviendront-ils de l'institution judiciaire ? (Alexandre Trifunovic)

Regard d'expert - Résolument drôles, par Mathilde AUBINAUD



Mathilde AUBINAUD, diplômée d'ASSAS et du CELSA en stratégie de marque branding, est communicante et plume. Après avoir été responsable des relations publiques et avoir préparé les élèves aux concours de l'enseignement supérieur, elle décrypte régulièrement la communication politique. Elle vient de publier son 6ème livre *La Saga des Audacieux* chez VA Editions.

Une table, du vin et deux convives souriant. Scène singulière : la table est dressée entre deux balcons d'un immeuble d'une rue italienne. La photographie qui la retranscrit, partagée à de nombreuses reprises, en témoigne la page Facebook « Magnificent Italy », met en exergue, l'ingéniosité et la convivialité tout en respectant, bien entendu, la distance sociale. La voici qui charme et redonne le sourire. Une parenthèse joyeuse pour s'extraire du quotidien et se changer les idées. Images, vidéos et autres chansons célébrant l'humour sont légion depuis le début du confinement. Grossir le trait, adopter un regard singulier, sourire sans pour autant user d'ironie et de cynisme. Les jeux de mots, non réservés aux initiés, sont en nombre. Voici les couvertures des Martine ou des Tintin réécrites : « Tintin a oublié son attestation ». Une culture populaire qui prête au sourire et au réconfort. Un peu de chaleur. Le groupe de musique « Les Goguettes » propose la parodie de la chanson « Vesoul » de Jacques Brel qui devient « T'a voulu voir le salon » avec humour et malice pour retranscrire le quotidien du confiné. Plus de 3 350 000 vues sur YouTube. On s'y retrouve, on s'identifie et on reconnaît telle ou telle

habitude prise.

Maintenir le lien. Des groupes WhatsApp aux murs Facebook, on se plaît à échanger cette vidéo qui nous a fait sourire. On la retrouvera sur Twitter avec un hashtag pensé pour être repris et pour émerger sur les réseaux. Outre les jeux sur les mots, les tests et les quizz connaissent un certain succès quand il s'agit de retrouver un titre de film ou de livre avec des émoticônes. On se met à plusieurs, via les réseaux sociaux, pour tenter de trouver la solution. On se retrouve autour de ces jeux et visuels qui fédèrent dans un climat qui se veut convivial avec les mêmes référentiels et codes culturels quelles que soient les générations. Les community managers des marques grand public sont parties prenantes de cet état d'esprit pour tisser ces liens avec les parties prenantes. Il en va de même des comédies familiales diffusées notamment sur France 2 les après-midis. On les partage encore à d'autres contacts ; la viralité se poursuit.

Vers d'autres horizons. Alors que l'ambiance générale demeure anxiogène face à la crise du Coronavirus Covid-19, cet humour qui se diffuse sur les réseaux et une échappatoire qui console tant l'émetteur que le récepteur. Il apaise, rassure et confirme ce lien précieux avec ses proches éloignés géographiquement. Occasion de voir l'actualité sous un autre prisme et une grille de lecture convoquant Louis de Funès ou d'autres figures populaires. Un détour par l'humour pour mettre à distance l'actualité. Vous repreniez bien une dose d'humour sur les réseaux ?

À propos de nous



Xavier DESMAISON,
CEO
x.desmaison@antidox.fr

Antidox est un cabinet de conseil en stratégie de communication et d'opinion à forte dominante digitale. Antidox positionne les dirigeants au cœur des débats d'idées et connecte les organisations à leur écosystème : des décideurs aux influenceurs, des consommateurs aux collaborateurs.



Alexandre MEDVEDOWSKY,
Président du Directoire
alexandrem@eslnetwork.com

Le Groupe ESL & Network s'est imposé comme l'un des leaders français et européens de l'intelligence économique, de l'accompagnement stratégique et des affaires publiques. ESL & Network conseille aujourd'hui les plus grandes entreprises françaises et les accompagne dans leurs décisions stratégiques, en France comme à l'international. Le Groupe conseille également des Etats et gouvernements.

Pour vous abonner à la newsletter, merci d'envoyer un mail à contact@antidox.fr ou ibenadibah@eslnetwork.com